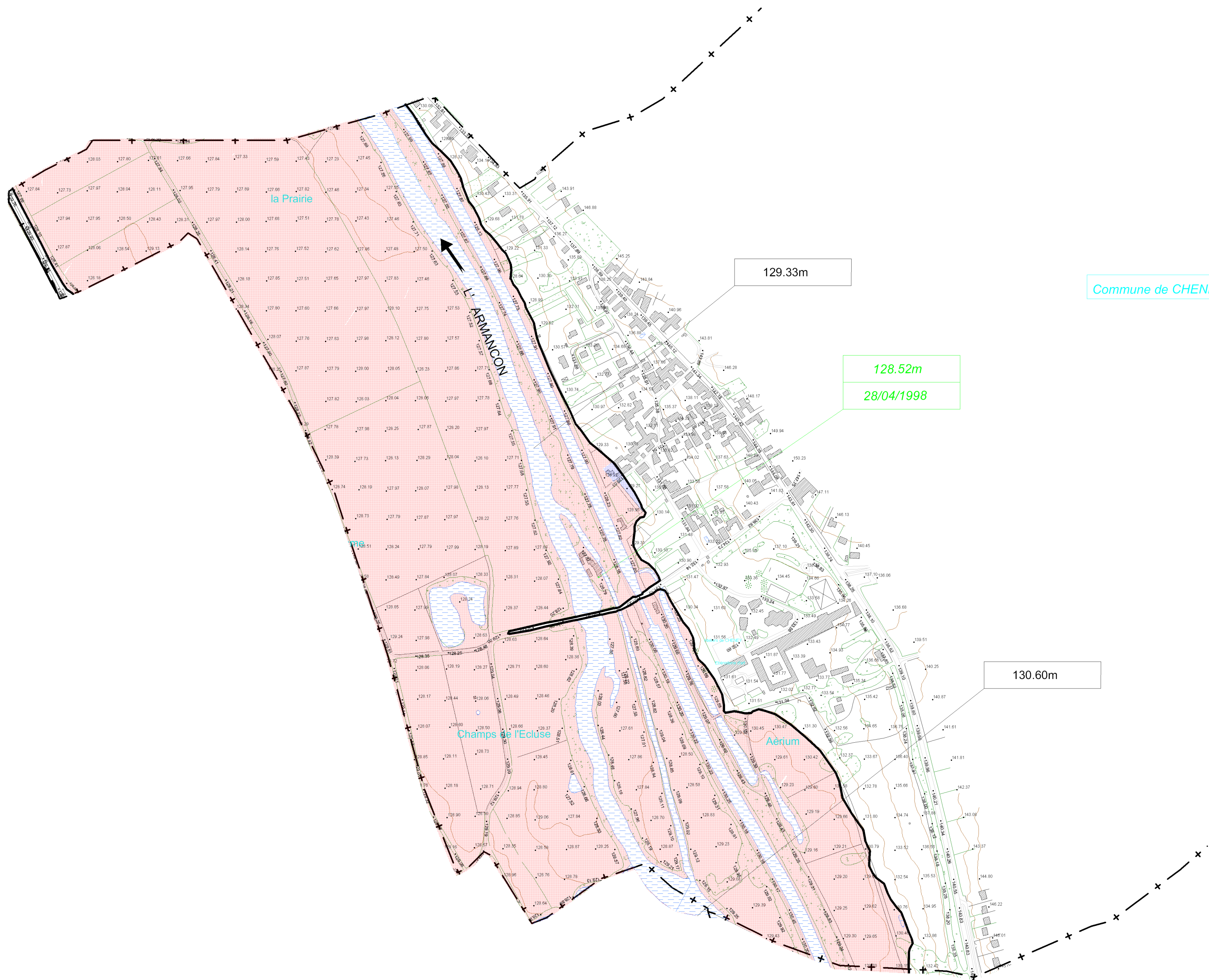
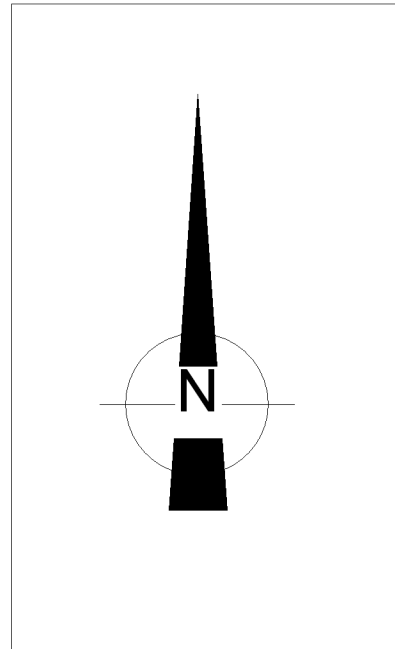




LEGENDE

- +— Limite de la zone inondable pour les plus hautes eaux connues (PHEC)
- +— Limite communale
- Cours d'eau, Canal, Plan d'eau
- Zone bleue: zones urbanisées soumises à un aléa non fort
- Zone rouge: zones urbanisées soumises à un aléa fort, et zones naturelles ou agricoles soumises à un aléa faible, moyen ou fort

LAISSES DE CRUES

- 128.52m Cote NGF de crues plus faibles qu'une crue centennale
- 28/04/1998 Date de l'évènement

COTES INTERPOLEES

- 130.60m Cote déduite des laisses de crues des PHEC

B	Mars 2006	DEUXIEME DIFFUSION	Visa
	Sept 2004	PREMIERE DIFFUSION	
No.	Date	Désignation et Position	Visa
MODIFICATIONS			

ECHELLE : 1/5000



PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES D'INONDATION
APPROUVE LE 25 MAI 2009

ETUDE HYDRAULIQUE

Plan de Zonage
Commune de CHENEY

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du 25 MAI 2009
AUXERRE, le 25 MAI 2009
Le Préfet,
La Secrétaire Générale,
Jean-Claude GENIEY

Remarque
Les secteurs inondés cartographiés concernent les écoulements de l'Armançon.
Les autres cours d'eau et drains n'ont pas été étudiés ainsi que les éventuelles remontées de nappe et les débordements liés au réseau d'assainissement. Les résultats présentés ne prennent pas en compte la formation d'embâcles.



Rapport n° : 870058
Septembre 2004
Dessin n° : 2